

DEPARTEMENT
de la MOSELLE

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE GROSTENQUIN**

ARRONDISSEMENT
de FORBACH

Séance du 23 mai 2014
Convocation du 16 mai 2014

Nombre des conseillers élus :
15

Conseillers en fonction :
15

Conseillers présents :
14

Président : M. PATRICK SEICHEPINE

Présents : Katia KARST, Armand CHARPENTIER, Dominique RISSE, Bertrand BADO, Françoise GROSSE, Alain SADLER, André GROSSE, Éric HEMMER, Agnès HAMANT, Christelle FELTIN, Nadine TRAUTMANN, Olivier SAINTPIERRE Thierry MULLER

Absent excusé : Patrick FERY (procuration à Olivier SAINTPIERRE)

PV du 4 avril 2014 : voté à l'unanimité

1. Commission des impôts directs :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose les personnes suivantes pour la commission communale des impôts directs :

- **Comme délégué** : Jean DELLES (demeurant à BISTROFF), Michel HAMANT, Alain SADLER, Armand CHARPENTIER, Bertrand BADO, Dominique RISSE, Christelle FELTIN, Olivier SAINTPIERRE, Mathieu RISSE, Guillaume GROSSE, Céline CHARPENTIER, David THIMM, Nadine TRAUTMANN.
- **Comme suppléant** : Guy BORN (demeurant à BERIG VINTRANGE), André GROSSE, Thierry MULLER, Katia KARST, Agnès HAMANT, Sandrine SAINTPIERRE, Philippe HOFF, Eric HEMMER, Laurent MINEL, Gaby STREIFF, Patrick FERY, Jean-Marie WELLENREITER.

2. Projet communaux : instauration du droit de préemption :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

En application du 2^e alinéa de l'article L211-1 du Code de l'Urbanisme, les communes dotées d'une carte communale approuvée, peuvent, en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement, instituer un droit de préemption dans un ou plusieurs périmètres.

Il apparaît utile d'instituer un périmètre de droit de préemption pour faciliter la mise en œuvre de projets spécifiques.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'instituer un périmètre de droit de préemption en vue de la réalisation de futurs projets dans les secteurs indiqués suivants :
 - Section 2 parcelle 70 et 69 : établissement du complexe sportif, terrain de foot et parking, vestiaire.
 - Section 18 parcelle 145 : réalisation de l'assainissement collectif.
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et précise que les articles L2122-17 et L2122-19 sont applicables en la matière.
- Précise que le Droit de Préemption entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une insertion dans deux journaux.

Une copie de la délibération et du plan annexé sera transmise :

- à Monsieur le Préfet,
- à Monsieur le Directeur Départemental des services fiscaux,
- à Messieurs les notaires limitrophes
- à la Chambre constituée près du Tribunal de Grande Instance,
- aux greffes du même Tribunal,

Un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L213-13 du Code de l'Urbanisme.

3. Echange de terrain DELLES RICHARD

Annule et remplace la délibération du 4 octobre 2013

Suite aux travaux d'assainissement réalisés par la Communauté de Communes du Centre Mosellan pour la commune de Grostenquin, la Commune, venant au droits et obligations de la Commune de BERTRING (Moselle) suite à la fusion-absorption de cette collectivité territoriale, souhaite faire des échanges de terrains avec les époux DELLES Richard-BECKER Marie, afin de permettre la mise en place de la lagune.

A savoir, Mr DELLES Richard nous cède les terrains ci-dessous nommés :

- Section 18 n° 103/41 de 16 ares
- Section 18 n° 84 de 68,40 ares

qui sont exploités par le GAEC du Faubourg qui renoncera à son droit d'exploiter moyennant une indemnisation versée par la C.C.C.M.

La commune cèdera à Mr DELLES Richard, les terrains ci-dessous nommés :

- section 18 - TOTENBERG N°63 d'une contenance de 42,40 ares
- section 18 - TOTENBERG N°72 d'une contenance de 40,40 ares
- section 12 - LANGBORN N°39/70 d'une contenance de 1,24 à 1,47 ha.
- section 16 - VILLAGE N°35 d'une contenance de 1,30 ares

Ces terrains sont actuellement loués au GAEC du Faubourg qui est représenté par ses gérants ou son gérant Monsieur DELLES Gérard.

Les lots étant d'égale valeur savoir 7500,00 € chacun, l'échange aura lieu sans soulte.

Le Conseil Municipal charge le Maire ou l'un des adjoints, de procéder à l'établissement de l'acte d'échange auprès d'un notaire et de le signer. Les frais notariés de l'acte correspondant seront à la charge de la commune.

4. Cession au profil de Monsieur RISSE Dominique

RISSE Dominique et HAMANT Agnès se retirent.

Le Conseil Municipal, a décidé de vendre la (ou les) parcelle(s) située(s) à GROSTENQUIN cadastrée(s) Section 9 n°49 d'une contenance totale de 3 hectares 15 ares au profit de Monsieur RISSE Christian demeurant à GROSTENQUIN, rue de la Forge, moyennant le prix de 15 000 € payable par compensation avec la somme de même montant dont est débiteur la Commune de GROSTENQUIN à l'égard de l'acquéreur au titre de l'indemnité d'éviction due à l'occasion de la vente par les consorts CHARPENTIER de la parcelle Section 10 n°401/6 – Tanzgarten - 298,91 ares.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire ou l'un de des Adjoints de signer les pièces afférentes à ce dossier ainsi que l'acte de vente dont la rédaction est confiée à l'Etude notariale de PUTTELANGE-AUX-LACS (Moselle) ; les frais notariés sont à la charge de la Commune de GROSTENQUIN

5. Procuration postale

Suite à la demande de la Poste, le conseil mandate Monsieur le Maire pour donner procuration de tous les courriers et colis postaux :

- aux adjoints : Madame GROSSE Françoise, Messieurs SADLER Alain, CHARPENTIER Armand et FERY Patrick.
- Aux secrétaires de mairie : Mme STREIFF Véronique et Mme DEL ROSARIO née DI-CINTIO Monia.

6. Vente de terrains

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre les places à bâtir situés entre Mr BECHER Benoît et Mr WOH Albert, cadastrés :

Section 1 n° 292/70 et 293/70 et n°72 de 5,04 ares, 3,64 ares et 5,14 ares. Elles seront coupées en 2 terrains pour représenter environ 6 ares 80, pour un montant de 30.000 € net.

La commune viabilisera les terrains à savoir l'eau, l'assainissement, l'électricité, il mettra aussi un coffret en bordure de parcelle. Le conseil charge Monsieur le Maire ou un adjoint de trouver les futurs acquéreurs et d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

7. Tarif de location de la salle des fêtes

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de louer la salle des fêtes selon les tarifs ci-dessous :

Locations	Particuliers, sociétés, Lotos	Associations locales pour des usages à objet non lucratif ou d'utilité publique	Habitants du village
Grande salle (réunions)	230 €	40 €	200 €
Grande salle + cuisine pour plats froids ou café/gâteaux	250 €	60 €	200 €
Grande salle + cuisine pour repas	300 €	80 €	250 €
Mariage	500 €	//	500 €

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er juin 2014 pour toute nouvelle location.

8. Feu d'artifice

Au vu de la fête patronale en date du 21 juin 2014, le Conseil Municipal donne un avis favorable au devis de la société PYROTECH pour un montant de 900 €. Il autorise Monsieur le Maire ou l'un des adjoints de signer le devis.

9. Devis TOTEM Maison de Santé Pluridisciplinaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire ou un adjoint pour effectuer plusieurs devis et réaliser la mise en place d'un TOTEM au niveau de la Maison de Santé Pluridisciplinaire. Il charge Monsieur le Maire ou un adjoint de signer le devis y afférent.

10. Remboursement de frais

Suite aux divers achats faits pour le Périscolaire et le repas des Anciens par Madame GROSSE Françoise, le Conseil Municipal accepte de procéder au remboursement de ces frais pour un montant de 302,85 €.

11. Indemnité du Maire et des Adjointes

Après que le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal, fixe l'indemnité du Maire, selon le barème des communes de 500 à 999 habitants, au taux maximum de 31 % de l'indice 1015 et décide d'attribuer une majoration supplémentaire de 15 %, selon l'article L.2123-22 du CGCT prévu pour les communes chefs-lieux de canton, le taux attribué au Maire est donc de 35,65 % de l'indice 1015.

Après que les adjoints se soient retirés chacun à leur tour, le Conseil Municipal fixe l'indemnité des 4 adjoints au taux individuel de 7,36 % de l'indice 1015.

La présente délibération prendra effet à la date de prise de fonction du Maire et des Adjointes.

12. Indemnité du Maire et du 1^{er} Adjoint

Après décision de Monsieur le Maire de reverser une partie de son indemnité au 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal, fixe l'indemnité du Maire au taux de 30 % de l'indice 1015. Il fixe l'indemnité du 1^{er} Adjoint au taux de 13,01 % de l'indice 1015.

La présente délibération prendra effet à la date de prise de fonction du Maire et des Adjointes.

13. Mise en place de vidéo surveillance

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable, à l'unanimité, pour la mise en place d'une vidéo surveillance afin de pallier aux divers problèmes d'insécurité et de civisme concernant l'espace de jeu du City-Stade et autour de la Salle des Fêtes. Il charge Monsieur le Maire ou un adjoint d'effectuer les démarches nécessaires pour rassembler les devis nécessaires à la mise en place du projet au niveau du City Stade et autour de la Salle des Fêtes.

14. City Stade

Suite à des agressions, des problèmes de comportements et d'utilisation concernant le City-Stade (aucun respect de la réglementation en vigueur), il s'avère que les personnes commettant ses fautes restent impunies à ce jour car ils ont été cachés par les haies. Aussi, le Conseil Municipal décide par 11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, de tailler toutes les haies autour du City stade.

15. Location terrain communal

Suite à la demande de Madame CANNIZZARO Sophie, le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, pour annuler la convention conclue avec Madame Cannizzaro Sophie concernant la location de la parcelle cadastrée section 10 n°49, d'une contenance de 0,47 ares. Sachant que le terrain n'est exploitable que sur environ 20 ares, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place une convention de mises à disposition de 20 € à Monsieur CHARPENTIER Dominique. Il charge Monsieur le Maire ou un adjoint pour la signature de ladite convention.

16. Centre de tri (à titre informatif)

La Poste souhaite se délocaliser car il connait de plus en plus de difficulté à cause d'internet et d'autres problèmes. Comme il est nécessaire de dénoncer le contrat 6 mois avant la date d'échéance, la Poste, étant à 5 mois de l'échéance, est obligée de rester en location encore 3 ans. D'ici l'échéance des 3 ans, il faut trouver une solution pour palier à la délocalisation de la Poste et à la perte du loyer.

17. Rapport des commissions communales

Le Conseil Municipal prend connaissance des différentes actions menées par les différentes commissions de la commune :

- **Commission 1 «Ecole - 3^{ème} âge – embellissement du village» :**

La réunion a eu lieu le 28 avril 2014.

- Concernant les plantations, tout le monde est satisfait de la bonne terre préparée par l'ouvrier communal. Ce qui a permis de planter plus facilement. Il faudrait penser à replacer les fourmis au carrefour, à enlever les bâches et recouvrir avec des copeaux. Des nouvelles décorations sont prévues début juin (4 grands et 4 petits cadres de fenêtre, peint par le groupe de bricoleuses).
- Concernant les anniversaires. Monsieur JACOB ayant des soucis de santé ne souhaite pas que la municipalité intervienne. La doyenne, Madame Potier aura 96 ans.
- Périscolaire : il y a eu 15 enfants pour la semaine des vacances de Pâques mais 39 enfants à la sortie au zoo d'Amnéville. Pour les grandes vacances, le thème sera « l'eau », il y a aura une sortie à la Mutche. La question de mettre une deuxième personne à l'école maternelle pour aider Madame Valteau a été soulevé. Nous avons perçu une subvention de 4 000 € de la CAF pour participation ordinaire de 2013.
- Bibliothèque : il y a un projet de cabane de lecture dans le pigeonnier. L'école se charge de la décoration. L'opération dure de fin mai à fin juin.
- Les anciens : ils sont de plus en plus nombreux, une sortie est organisée le 11 juin 2014 avec les anciens de Bistroff. Le 4 juin, Monsieur Polus proposera des cd en patois.

Il faudrait revoir les plans du bâtiment, étudier les emplacements et aussi prévoir l'achat de nouvelles tables pour la salle des associations.

- **Commission 2 «Salle des Fêtes - Morgue» :**

La réunion a eu lieu le mardi 20 mai 2014. Après un tour de la cuisine, il a été noté qu'il faut faire en priorité :

- Une armoire pour ranger la vaisselle,
- Mettre un dérouleur essuie tout dans la cuisine,
- Dans le local où il y a du surplus, mettre des étagères (prendre celles de l'ancienne mairie),

- Un devis chez BARBELON pour les armoires va être fait,
- Dans la pièce où il y a le surplus de vaisselle, sortir l'inutile. La friteuse sera mise en vente sur le bon coin,
- La commission propose de refaire un tableau à clefs divisé en 3 parties,
- La commune se donne le droit d'attribuer la salle sur demande ; faire les demandes au minimum 6 semaines avant la date d'occupation.
- Les tarifs seront à revoir, ainsi que les charges. Les tables seront centralisées, 55 tables de disponibles et aucune autre,
- Avant la fin de l'année, prévoir de repeindre la salle et revoir la fiche d'état des lieux,
- Revoir éventuellement les robinets pour en mettre des automatiques. Acheter un escalier pour l'estrade et des assiettes à dessert.

• **Commission 3 «Suivi des travaux – permis de construire» :**

La commission s'est réunie 2 fois.

Concernant l'assainissement, les plans ont été vus. Les chantiers recommencent à tourner d'ici 15 jours. Vu l'étendu des travaux, on évitera de bloquer les routes en même temps.

Après la visite du lotissement de GUESSLING, il a été signalé que pour la création du futur lotissement, il faudra faire un budget à part.

Concernant le logement école : refaire le toit, isoler l'extérieur, virer la chaudière et tout mettre en électrique. Refaire la salle de bain et la douche.

Voir pour une rampe au cimetière.

• **Commission 4 «Vie associative - Communication - Informatique» :**

Elle a réuni toutes les associations, les pompiers n'étaient pas présents. Ils ont parlé de la fête patronale et le 2 juin 2014, ils se réuniront pour finaliser le projet. Monsieur FERY Patrick envisage de reconfigurer la fête. Il a été noté des problèmes de piste de danse.

Animation, il y a aura des démonstrations, l'association des parents d'élèves envisage un petit spectacle (mais tout reste à confirmer). Jean Loup Production se chargera du bal.

Il a été question du chantier jeune qui se tiendra du 18 au 22 août 2014 ; 6 jeunes sont déjà inscrits. Ils rénoveront en outre les bancs.

Organiser l'exposition des artistes fin septembre 2014.

Le Maire,
Patrick SEICHEPINE